



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015
PERSPECTIVES 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
 2. LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET MANDATS, SON ORGANISATION
 3. REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS
 4. COMMUNICATION, SENSIBILISATION
 5. PUBLICATIONS
 6. PROJET « ÉBULLITIONS CITOYENNES »
 7. PERSPECTIVES 2016
-

SIGLES ET ABBREVIATIONS *utilisés dans ce rapport*

AES : Association des Etablissements Sportifs
AGCF : Arrêté de Gouvernement de la Communauté française
ANM : Accords du Non Marchand
BET : Bien-être au travail
« BLL » : Opération Bouger les Lignes
CESSoC : Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et SocioCulturel
DENM : Direction de l'Emploi Non Marchand
DESC : Décret Emploi socioculturel
CCT : Convention collective de travail
CISP : Centre d'Insertion SocioProfessionnelle
CSEP : Conseil Supérieur de l'Education Permanente
DGO5 : Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
CP : Commission Paritaire
EDEP : « En Direct de l'Education permanente »
EP : Education permanente
ETP : Equivalent temps-plein
FESC : Fonds des Equipements
FESOJ : Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de Jeunesse
FFCEC Fédération francophone des Centres d'Expression et de Créativité
FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles
GPS-W : Groupe des Partenaires Sociaux - Wallonie
GTi : Groupe de travail (interne)
MS : Maribel social
OPC : Observatoire des Politiques culturelles
PFW-B : Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
PPT : PowerPoint
PFB : « Pour Faire Bref ! »
RB : Région bruxelloise
RW : Région wallonne
SCP : Sous-Commission Paritaire
SRGEW : Service Régional Groupement d'Employeur Wallonie
UNIPSO : Union des entreprises à profit social

1. INTRODUCTION

2015, pour faire bref, une année d'investissement sans relâche de la part de l'équipe et du Conseil d'administration, de lobbying et de sensibilisation des acteurs politiques aux enjeux de nos secteurs et aux nombreux défis à venir, de suivi de nombreux dossiers politiques, d'accompagnement, d'information et de formation de nos membres !

Nous ne pouvons pas évoquer l'année 2015 sans rappeler le contexte international et européen lourdement chargé (terrorisme, radicalisme des jeunes, situation et accueil des migrants) avec ce que cela implique en termes d'urgences humanitaires, de mesures sécuritaires et de prévention supplémentaires grevant davantage les finances publiques et remettant « à plus tard » l'urgence de la question du refinancement de nos secteurs...

L'année 2015 aura été une année intermédiaire entre 2014, qui voyait une série de matières, dont certaines aides à l'emploi (ACS, APE, PTP, réductions groupes-cibles, etc.), transférées du fédéral aux entités fédérées, préfigurant à ces niveaux de pouvoir le lancement de plusieurs chantiers de réflexion, d'évaluation et de réforme, et 2016, qui voit se dessiner plus précisément la réorganisation de ces aides avec, comme nouveauté, la mise en œuvre des contrats d'insertion à durée déterminée dédiés spécifiquement aux jeunes de moins de 25 ans et peu qualifiés, l'un des publics prioritaires des politiques de l'emploi des gouvernements de la Région bruxelloise et de la Région wallonne.

Une année charnière durant laquelle l'équipe et le Conseil d'administration ont multiplié les contacts et rencontres politiques et se sont investis de manière importante dans les différents groupes de travail mis en place par la CESSoc et l'UNIPSO pour assurer le suivi de ces matières en cogitation.

Une année comportant également de nombreux enjeux pour le secteur de l'Education permanente :

- l'évaluation du Décret du 17 juillet 2013 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente (représentant pour la ministre de tutelle d'alors l'occasion de réformer ce secteur),
- la question du basculement dans le Cadastre de l'Emploi non marchand de tous les secteurs concernés par le Décret du 17 novembre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (DESC) ainsi que la problématique des sommes trop perçues générées dans certains de ces secteurs,

- le lancement de l'Opération « Bouger les Lignes »¹ faisant, dans un premier temps, la part belle au secteur des Arts de la scène et oubliant quelque peu les opérateurs des secteurs socioculturels,
- la poursuite du gel de l'indexation des subventions d'activité et de fonctionnement et les difficultés financières avérées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B),
- etc.

Aussi, l'année 2015 aura vu une série de tensions naître entre une Ministre de la Culture aux multiples autres compétences, et plusieurs secteurs socioculturels inquiets de la trajectoire budgétaire de la FW-B ainsi que des options budgétaires et en matière de politiques culturelles prises sans concertation par la Ministre.

C'est ainsi qu'en juin 2015, neuf secteurs (dont celui de l'éducation permanente) réunis en « plateforme » ont lancé un « *Appel des secteurs socioculturels pour la relance de la concertation avec le politique* » (voir en annexe), lequel a permis la planification d'un agenda de rencontres avec la Ministre ainsi que l'organisation d'une audition au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait pour ces secteurs, non seulement de tirer la sonnette d'alarme et de remettre en cause le processus de l'opération « BLL », mais également d'éviter « une guerre des pauvres » entre les secteurs en jouant la carte de la solidarité intersectorielle.

Enfin, l'année 2015 aura aussi été marquée par quelques départs et nouveaux engagements au sein du personnel ; des mouvements qui à terme n'auront affecté en rien la dynamique de travail de l'équipe. La politique volontariste de formation et d'information des travailleurs a permis à chacun d'entre eux de trouver rapidement sa place au sein de la fédération. C'est aussi l'année qui a vu le Conseil d'administration se renouveler pour un mandat de deux ans.

¹ « Bouger les Lignes » est le nom de la consultation des acteurs et opérateurs culturels et artistiques, initiée par Joëlle Milquet, alors Ministre de la Culture, et visant à adapter la politique culturelle de la FW-B à l'évolution de la société. Le nom de la première coupole, « *Artiste au centre* », est d'ailleurs très révélateur du cadre de cette consultation.

2. LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET MANDATS, SON ORGANISATION

SES MISSIONS ET SES MANDATS

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) est une des fédérations patronales du secteur socioculturel. Fin décembre 2015, elle regroupait 359² associations de tous horizons philosophiques et issues de toute la Communauté française. Ces associations relèvent du champ de l'éducation permanente ou de l'insertion socioprofessionnelle.

Les associations membres emploient au total près de 5700 ETP.

Les missions de la FESEFA sont les suivantes : définir des positions communes et élaborer toutes propositions nécessaires à la promotion et à la défense des asbl membres ; assurer leur représentation ; informer, former et soutenir ses membres face aux diverses législations.

ORGANISATION

En 2015, nous avons organisé :

- 7 Conseils d'administration (Présidence : Pierre Georis)
- 7 réunions du Bureau
- 6 Chambres du secteur de l'Éducation permanente (Présidence : Anne Spitals et, après l'AG électorale, Geoffroy Carly) + réunions de préparation « Ébullitions Citoyennes »
- 2 Chambres du secteur de l'Insertion Socioprofessionnelle (Présidence : Pierre Devleeshouwer)
- 1 Assemblée générale électorale

Composition du CA (administrateurs élus pour 2 ans lors de l'AG électorale de 2015)

(voir annexe)

A noter qu'en 2015, pour la famille pluraliste, il y a eu 6 associations candidates pour 4 mandats à pourvoir. La nouvelle Chambre du secteur de l'Éducation permanente (Chambre EP) s'est alors interrogée sur l'opportunité d'ouvrir ses réunions à d'autres membres du secteur en leur proposant un statut particulier, celui de « membre invité » avec voix consultative.

Il s'agissait d'impliquer davantage nos affiliés EP dans les réflexions pointues et

² Accroissement du nombre d'affiliés depuis 2012 (2012 : 333, 2013 : 344, 2014 : 352, 2015 : 359)

techniques menées au sein de cette Chambre au-delà de la dynamique du projet « Ébullitions citoyennes » qui, depuis 2011, a permis de compléter le champ de la délibération collective garantissant ainsi une meilleure représentativité des positions de la fédération.

C'est ainsi qu'une quinzaine d'associations membres ont répondu favorablement à l'invitation de la Chambre EP.

Composition de l'équipe en 2015

- Ismaïli Farah, directrice à partir de mai 2015 (TP - MS) ;
- Massamba Mouli, conseillère en EP (TP - MS) ;
- Saygin Mehmet, conseiller juridique (TP - MS) ;
- Lai Giacomina, secrétaire comptable (½ TP - ACS) - engagement en juin 2015 ;
- Bentein Delphine, secrétaire de direction (TP - ACS) - engagement en septembre 2015 ;
- Benhamouda Myriam, chargée d'analyses (½ TP - MS) - engagement en novembre 2015 ;
- Broder Noémie, chargée de communication (½ TP - MS) - fin de contrat en janvier 2015 ;
- Surleau Dominique, directrice (TP → ½ TP - MS) - fin de contrat en mars 2015 ;
- Dumeunier Maryse, aide-comptable (½ TP - ACS ex-TCT) - pensionnée en avril 2015.

Les différents mouvements au sein de l'équipe ainsi que les enjeux liés au transfert vers les régions d'une série de compétences en matière d'emploi nous ont conduits à nous interroger sur l'opportunité de maintenir la fonction de chargé-e de communication.

Au final, les tâches de communication (gestion du site internet, mise en page des publications, élaboration des newsletters, etc.) ont été réparties sur l'ensemble de l'équipe afin de pouvoir engager un-e chargé-e d'analyses dont la mission principale est de mener des veilles dans les matières transférées et de rédiger des analyses à la demande de la direction et/ou du Conseil d'administration.

Réunions et formation de l'équipe

Les membres de l'équipe ont participé à de nombreuses réunions, à différents Groupes de travail (GT) de la CESSoc et de l'UNIPSO ainsi qu'à des formations, séances d'information et conférences-débats pouvant être utiles aux membres. La direction entend maintenir une politique volontariste d'information et de formation du personnel.

- Journée d'étude Risques psychosociaux (CESSoC)
- Formation Règlement de travail (CESSoC)
- Formation Congés et FDC (CESSoC)
- Formation Législation volontariat (CESSoC)
- Formation Bien-être au travail (CESSoC)
- Formation Aides à l'emploi (Boutique de gestion)
- Formation en Gestion de projets (catalogue Formapef - STICS)
- Formation Conseiller en prévention de base (catalogue Formapef - Cresept)
- Formation Elections sociales (UNISOC)
- Formation InDesign (Cesep)
- Tournée Info session Maribel social (Fonds Maribel)
- Séance d'information PCI (ancien FIPI)
- Séance d'information Groupement d'employeurs (CRGEW)
- Séance d'information SocialWeb - outil juridique (FESOJ)
- Séances d'informtion Cadastre (DENM)
- AG thématique d'Aleap
- Matinée d'informations sur le Bilan de compétences (APEF)
- Journée d'étude « Citoyenneté et insertion : Quelles pratiques d'Education Permanente au service de quelles émancipations ? » (FeBISP)
- Colloque « DémocratieS et cultureS : Quelles politiques culturelles pour quelles ambitions démocratiques ? » (OPC - Mons 2015)
- Opération « Bouger les Lignes » : « Lancement de BLL », 19 janvier (Bruxelles), Rentrée culturelle, 25 septembre (Namur)

L'équipe s'est également réunie régulièrement (réunion hebdomadaire) afin d'assurer l'élaboration et le suivi des dossiers et des projets, la rédaction des articles de nos publications ainsi que la mise en commun d'idées et de réflexions.

3. REPRÉSENTATIONS, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

REPRÉSENTATION

Afin d'assurer la représentation de ses membres, la FESEFA siège dans les instances de la CESSoC (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel) à savoir l'AG, le CA et le Bureau.

Grâce à notre présence au CA de la CESSoC, nous siégeons à la CP 329, à la SCP 329.02, au Comité de gestion du Fonds Maribel social francophone et germanophone, au Fonds de formation 4S, au Fonds de formation de l'ISP bruxellois. La FESEFA siège également, via la CESSoC, au CA de l'UNIPSO.

Nous assurons une participation active aux groupes de travail de la CESSoC et de l'UNIPSO afin de défendre au mieux les intérêts de nos affiliés-employeurs. Les thèmes qui y sont travaillés sont divers et multiples et toujours en lien avec nos secteurs : Emploi-Formation (APE, Congé éducation payé, etc.), Bien-être au travail, Reclassement professionnel, Règlement de travail, Missions de la CESSoC, Cadastre de l'emploi NM (FW-B) et réflexion sur l'harmonisation des pratiques des services en matière de justification des subventions à l'emploi (DESC), ANM (FW-B), suivi transfert FESC³, Simplification administrative (DGO5 - RW), Tax shift et Maribel social, etc.

En 2015, par exemple, nous nous sommes particulièrement investis dans le GTi DESC mis en place eu sein de la CESSoC pour mener une réflexion sur l'adaptation du mode de justification des subventions à l'emploi en FW-B. L'objectif étant une harmonisation des pratiques des services de l'administration pour assurer un traitement uniforme entre les secteurs bénéficiaires du DESC et éviter la génération de sommes trop perçues particulièrement importantes dans le secteur de l'Éducation permanente. Ce travail se poursuit en 2016.

Notons également une forte implication de l'équipe et de certains administrateurs dans le GT EMFOR (EMploi-FORMation) de l'UNIPSO notamment sur la question de la réorganisation des aides à l'emploi régionales. Ce GT a permis de nourrir le travail mené par l'UNIPSO au sein du Groupe des partenaires sociaux wallon (GPS-W) chargé par la Ministre de l'Emploi, Eliane Tillieux, de jeter les bases d'une réforme de ces dispositifs.

Enfin, sans compter toutes les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs via des mandats CESSoC (Fonds 4S, Fonds Maribel, CBENM, APEF, etc.), nous avons participé à :

- 7 Bureaux CESSoC
- 7 Conseils d'Administration CESSoC (+ 1 réunion extraordinaire)
- 1 Assemblée générale CESSoC
- 7 réunions du Fonds de formation ISP bruxellois
- 8 réunions de la SCP 329.02
- 4 réunions de la CP 329

³ Fonds d'Equipements et de Services Collectifs, fonds fédéral dont les moyens ont été transférés à l'ONE (6^{ème} Réforme de l'Etat) et dont plusieurs secteurs socioculturels étaient bénéficiaires.

- 1 Bureau de conciliation
- 1 rencontre avec le CSEP et les membres EP du Bureau FESEFA (4/11) + nombreux contacts
- + Conseils d'administration UNIPSO

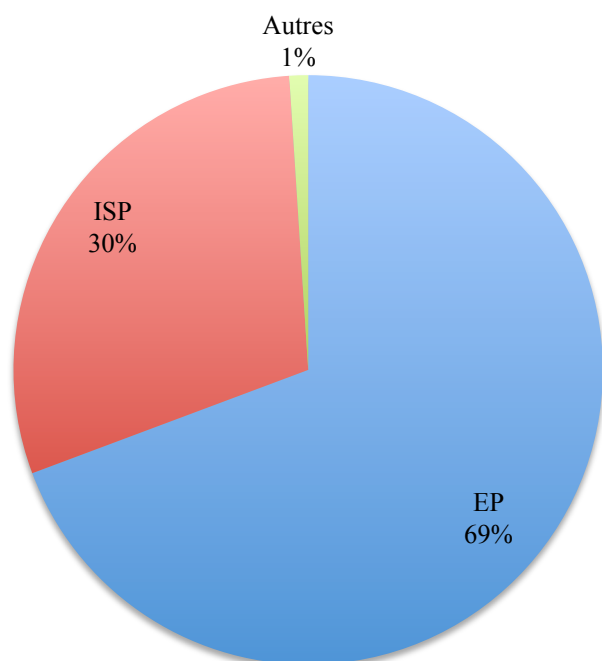
SERVICES AUX MEMBRES

Consultations juridiques en général (indépendamment du service)

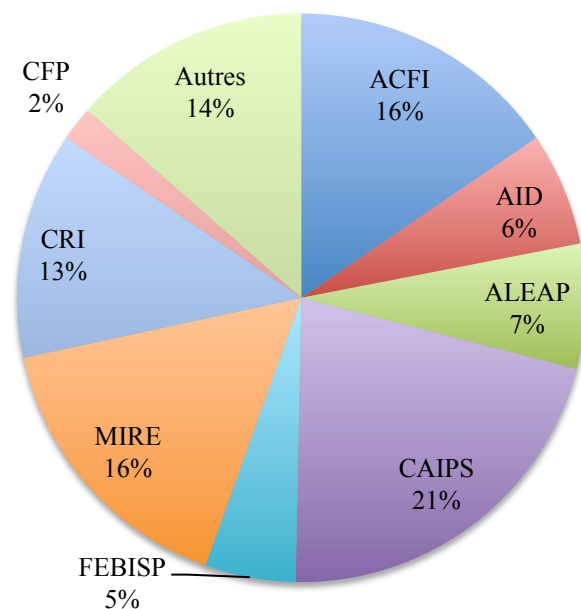
En 2015, les services juridique et de l'éducation permanente ont traité pas moins de 577 demandes d'ordre juridique (par téléphone, par courriel ou en réunion). Ces demandes concernaient plus de 700 questions différentes et brossaient un large éventail de matières, allant des mesures d'aide à l'emploi à la concertation sociale en passant par les matières entourant le règlement de travail ou encore les multiples dimensions de nos CCTs sectorielles.

Répartition selon les secteurs

Consultations juridiques par secteur
Total 2015 = 577



Consultations juridiques par sous-secteur ISP
Total ISP = 173



Détail des consultations (706)

Règlement de travail	74
Barèmes, rémunérations, frais d-t, frais de mission, PFA, prime syndicale, indexation et autres avantages	91
Concertation sociale, inspection, BET	72
Subventions et mesures pour l'emploi	74
ASBL, fonctionnement	36
Vacances annuelles, jours fériés, congés thématiques, crédit-temps, congés divers	74
Fin du contrat de travail	78
Temps de travail	52
CCTe	14
Contrats de travail (y compris suspension) et conventions	78
Incapacité de travail	27
Pension, prépension, pension anticipée, fin de carrière	10
CP 329 (CCT, ANM, classification de fonctions)	26

La comparaison des décomptes des consultations juridiques 2014 et 2015 permet de faire une série d'observations :

- Forte augmentation des consultations liées du règlement de travail (+ 58 %). Les formations dispensées en 2015 autour de cette matière peuvent en partie expliquer cette augmentation. Les membres ont été fortement sensibilisés à la nécessité d'avoir un règlement de travail en ordre et à jour (nouveaux délais de préavis, législation BET, etc.). Les changements actuels en matière de programmes de résorption du chômage (en particulier ACS et APE) fournissent un autre élément d'explication. De plus en plus, les pouvoirs subsidiaires exigent que les associations soient en ordre au niveau de leur règlement de travail.
- Diminution des consultations liées à la fin du contrat de travail en général (- 39 %). Il faut se souvenir que l'année 2014 a été marquée par la loi "statut unique" qui comporte notamment un volet de refonte des délais de préavis, tant en matière de CDI qu'en matière de CDD, tant en matière de licenciement qu'en matière de démission. Les membres ont donc beaucoup sollicité nos conseils juridiques pour s'y retrouver. La

diminution en 2015 peut s'expliquer par les résultats obtenus à cet égard en termes d'information.

- Forte augmentation des consultations liées notamment au bien-être au travail (+ 46 %). Là encore, le changement du cadre légal a vraisemblablement eu un impact. Le 1er septembre 2014, la législation relative aux risques psychosociaux au travail a été modifiée. L'année 2015 a donc logiquement connu une accentuation du besoin d'information à ce sujet dans le chef des membres.
- Très forte augmentation des consultations liées au temps de travail (+ 52 %). Nos formations dispensées tant fin 2014 que courant 2015 autour de cette matière peuvent expliquer cette augmentation.

En conclusion, le service juridique a beaucoup oeuvré à l'accompagnement des membres en vue de leur permettre, sinon d'être totalement en ordre ce qui, par exemple en matière de temps de travail, est pratiquement impossible, à tout le moins de tendre vers la légalité.

Consultations en éducation permanente

En 2015, le service de l'éducation permanente a poursuivi ses efforts en vue de l'accompagnement des membres sur les questions liées à leur agrément et à la justification de leurs subventions activité/fonctionnement et à l'emploi. Au-delà des aspects purement juridiques, les demandes pour lesquelles il a été saisi ont porté essentiellement sur la lecture et l'interprétation des nouvelles dispositions de l'AGCF du 30 avril 2014 et l'impact des mesures budgétaires décidées par le Gouvernement de la FW-B sur l'orientation des actions futures des associations.

A noter que plusieurs administrateurs de la Chambre EP ont accompagné la nouvelle direction et le service dans le traitement et le suivi de certains dossiers.

Détail des consultations (54)

	Affiliés	Non-Affiliés
Décret et Arrêté d'exécution Education permanente		
<ul style="list-style-type: none"> ● Dossier de reconnaissance ● Critères qualitatifs et quantitatifs ● Axes d'action ● Catégories de forfaits ● Rapport d'activité ● Contrat-programme ● Rapport général d'exécution ● Partenariats et collaborations entre associations du secteur ● Impact des mesures gouvernementales ● Harmonisations des données comptables des opérateurs culturels 	28	1
Décret Emploi		
<ul style="list-style-type: none"> ● Dossier justificatif de la subvention emploi ● Modalités de subventionnement de l'emploi (co-subventionnement, subventions structurelles,...) ● Charges admissibles ● Catégories d'emploi subventionnés (permanent, Ex-FBIE, Maribel social,...) ● Evaluation du décret Emploi (COMASE) 	15	
Cadastre de l'Emploi non-marchand		
<ul style="list-style-type: none"> ● Encodage des données ● Variables à renseigner ● Modalités de justification de la subvention emploi 	10	

→ *Evaluation du Décret relatif à l'emploi socioculturel : problématique des trop perçus*

Pour rappel, le DESC prévoit qu'une évaluation de sa mise en œuvre soit réalisée. Cette mission avait été confiée à la société COMASE en 2012 et, pour encadrer cette étude, un comité d'accompagnement, le « Comité de pilotage », composé des représentants des ministres concernés, de l'administration générale de la Culture, de la DENM et des partenaires sociaux avait été mis en place. Ce sont les conclusions de la 2^{ème} partie du rapport final de COMASE⁴ qui ont conduit la CESSoc à interpellier, dès janvier 2015, les ministres compétents sur la problématique de la génération importante de sommes trop perçues dans certains secteurs (principalement dans les secteurs EP et Jeunesse) et sur leur affectation.

C'est ainsi qu'au sein du Comité de pilotage, un groupe de travail (GT « CoPil », auquel

⁴ « *Evaluation des politiques de soutien à l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française* », rapport intermédiaire, partie 2, septembre 2014 (rapport non rendu public)

participe activement la FESEFA) a été chargé de se pencher sur l'harmonisation des pratiques des services de l'administration en matière de contrôle des justificatifs des subventions à l'emploi et sur les moyens qui permettraient d'optimiser l'utilisation de ces dernières. La CESSoc a été chargée de faire des propositions en ce sens.

→ Cadastre de l'emploi non marchand (FW-B) : généralisation de l'encodage électronique à tous les secteurs bénéficiaires du DESC

La généralisation en 2016 de l'encodage électronique des données « emploi » à tous les secteurs bénéficiaires du DESC est l'une des conséquences des réflexions menées au sein du GT « CoPil ».

En décembre 2015, le Gouvernement de la FW-B a adopté en première lecture un avant-projet de Décret modifiant le DESC : la proposition vise à rendre opérationnelle la justification des subvention à l'emploi via l'application informatique SICE (Système d'Information du Cadastre de l'Emploi) de façon effective en 2017 :

- en décalant d'un an la référence de ces subventions ;
- en offrant un cadre où les opérateurs se verront proposer de valider d'emblée un certain nombre de données extraites de la DmfA.

Outre l'objectif de simplification administrative, cette généralisation du mode de justification électronique vise à garantir à tous les secteurs concernés une application uniforme du DESC et à éviter la génération de sommes trop perçues. Le texte, voté en deuxième lecture en 2016, poursuit son chemin législatif et devrait être voté avant les vacances parlementaires.

FORMATIONS DISPENSÉES AUX MEMBRES

L'équipe s'était fixé comme objectif de développer en 2015 le pôle « Formations » de la fédération. Plusieurs formats ont été mis en place afin de répondre au mieux aux besoins et demandes des affiliés : matinées (juridiques et de l'éducation permanente), séminaires (1 jour), formations (2 jours), formations juridiques à la demande (MIREs, ...) ou organisation de journées d'échange avec le juriste.

Service juridique

→ 12 Matinées juridiques

- 16 janvier : « Crédit-temps »
- 13 février : « Outplacement »
- 13 mars : « Fin du contrat de travail »
- 24 avril : « Congé parental et congés de circonstance »
- 8 mai : « Bien encadrer vos avantages extra-légaux : CCT d'entreprise »
- 22 mai : « Vacances annuelles et européennes »
- 12 juin : « Fin du contrat de travail »
- 26 juin : « Fin du contrat de travail »
- 25 septembre : « Bien encadrer vos avantages extra-légaux : CCT d'entreprise »
- 16 octobre : « Classifications de fonctions et barèmes en CP 329 »
- 20 novembre : « Congés thématiques »
- 11 décembre : « Outplacement »

→ 1 Séminaire

- 19 novembre : « Risques psychosociaux au travail »

→ 2 Formations générales

- 20 et 27 mars : « Avoir un règlement de travail conforme et à jour »
- 20 et 27 mai : « Le temps de travail en CP 329 »

→ 1 Formation sur mesure

- 9 septembre : « Avoir un règlement de travail conforme et à jour » (MiREs)

→ 3 Journées d'échange avec le juriste

- 5 février : « Loi statut unique et nouvelle réglementation en matière de risques psychosociaux au travail » (CAIPS)
- 10 février : « Loi statut unique et nouvelle réglementation en matière de risques psychosociaux au travail » (CAIPS)
- 17 mars : « Loi statut unique + Le point sur différents dispositifs d'aide à l'emploi » (AID)

Service éducation permanente

→ 11 Matinées consacrées respectivement :

- à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) du 30 avril 2014 (7 séances)
- à la rédaction du Rapport général d'exécution (2 séances)
- à la justification des subventions à l'emploi (2 séances)

La nécessité d'aborder les deux premières thématiques s'est imposée après qu'ont eu lieu les trois « Rencontres de l'Éducation permanente » organisées dans le cadre des « Ébullitions citoyennes » de 2014. Les échanges avaient permis de mettre en évidence, dans le chef de plusieurs associations participantes, les difficultés de lecture et de compréhension des textes légaux encadrant le secteur de l'Éducation permanente.

Les matinées dédiées à l'AGCF poursuivaient un double objectif : 1/ la maîtrise par les participant-e-s des critères de reconnaissance et de subventionnement prévus par l'AGCF, en fonction de leur(s) axe(s) de reconnaissance 2/ l'échange de bonnes pratiques et d'expériences ainsi que la mise en réseau des associations participantes.

Les matinées dédiées au rapport général d'exécution ont permis aux participant-e-s de mieux comprendre et identifier les enjeux et les exigences liées à l'évaluation des actions réalisées. Dans le prolongement de ces rencontres, un accompagnement individuel de certaines associations participantes a été mis en place.

Enfin, la problématique de la génération des sommes trop perçues importantes dans le secteur EP, nous a conduits à nous interroger sur la manière dont les associations d'éducation permanente justifiaient leurs subventions à l'emploi accordées dans le cadre du DESC.

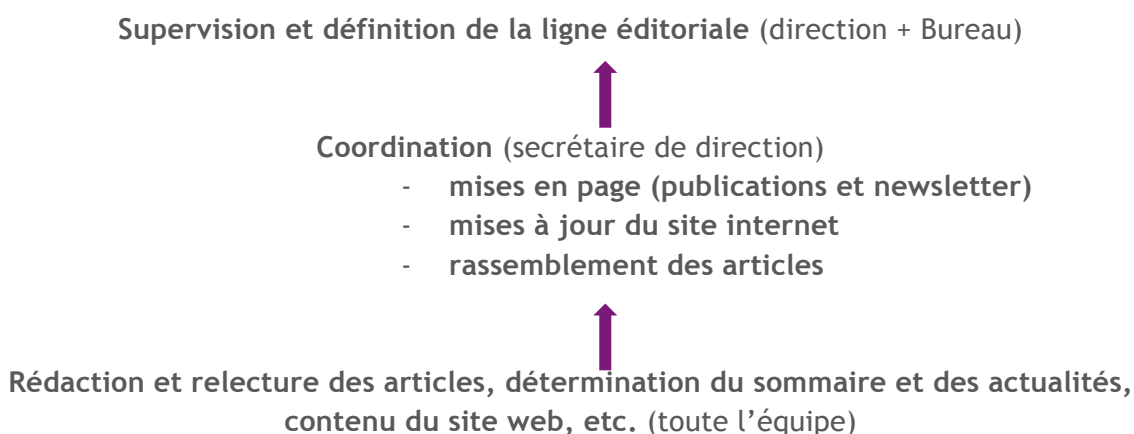
Au-delà du travail de réflexion mené au sein du GT CoPil (voir ci-avant), il nous semblait également important, à travers deux matinées, de revenir avec nos membres sur leurs pratiques de justification au regard du prescrit décretaal et de clarifier des notions et concepts très souvent mal compris (cofinancement structurel à l'emploi, taux d'affectation, etc.).

4. COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Nous travaillons au quotidien à l'amélioration de la communication - tant interne qu'externe - et de la visibilité de la FESEFA.

2015 a été l'année durant laquelle l'équipe a mené une réflexion sur ses outils de communication (site internet, newsletter, publications électroniques) en vue d'en améliorer le contenu mais aussi, dans la perspective du changement en 2016 du logo et de l'identité visuelle de la FESEFA, d'actualiser leur mise en page.

Par ailleurs, pour les raisons évoquées plus haut, le poste de chargé-e de communication (mi-temps) a été supprimé. Les tâches de communication ont été dès lors réparties sur l'ensemble de l'équipe selon le schéma suivant :



Quant au développement graphique de nos différents projets, il sera fait appel à des graphistes externes lorsque le travail ne peut être raisonnablement pris en charge par la directrice et/ou la secrétaire de direction (toutes deux formées au logiciel de mise en page utilisé à la FESEFA).

Enfin, la FESEFA a mené plusieurs actions de sensibilisation auprès des représentants politiques, soit à travers la « plateforme du Socioculturel » (rencontre des groupes politiques, audition au PFW-B), soit par l'entremise d'une délégation de la Chambre du secteur de l'Education permanente.

Notons également la participation active du Président de la FESEFA à l'une des coupoles de l'Opération BLL, « nouvelle gouvernance », et le suivi des travaux des autres coupoles (en particulier celle relative à la « diversité et à la démocratie culturelle ») par la direction et les membres de la Chambre EP.

SITE INTERNET ET NEWSLETTER

En 2015, nous avons maintenu un service d'informations directes et variées avec nos affiliés via le site internet et l'envoi de newsletters : vigies et actualités juridiques et sociales, formations organisées par la FESEFA et/ou par des tiers, actions syndicales, etc.

Suite à la décision d'opérer une refonte complète du site internet (changement de CMS et de layout en adéquation avec le nouveau logo), l'ancienne version n'a plus été mise à jour depuis décembre 2015. Le développement du nouveau site internet pris en charge par l'asbl « Vertige » a pris un certain retard alors que le produit fini avait été promis par le développeur et devait être proposé à nos membres courant janvier 2016.

Sa mise en ligne ne saurait tarder. Il s'agira maintenant pour l'ensemble de l'équipe, sous la supervision de la direction et sous la coordination de la secrétaire de direction qui en assurera dorénavant la gestion quotidienne, de veiller à « toiler » certains contenus du site (informations générales, documentation juridique, etc.) et d'en assurer une mise à jour régulière avec des actualités et informations utiles.

La newsletter rebaptisée, depuis janvier 2016, « *Brèves de nos secteurs* » et dont la mise en page a été sensiblement améliorée permet de communiquer régulièrement à nos membres et de faire efficacement la promotion des activités de la FESEFA (formations, matinées, etc.). Avec la bimestrialisation du « *PFB* » (voir ci-après), il nous a paru essentiel de développer cette newsletter, laquelle permet de communiquer des informations urgentes ou en lien avec une certaine actualité sociale et/ou juridique sans devoir attendre le bouclage de l'une de nos publications sociales électroniques dont la réalisation demande un délai plus long.

AUDITION DES SECTEURS SOCIOCULTURELS AU PARLEMENT FWB

Le 12 novembre 2015, plusieurs secteurs socioculturels (Bibliothèques, Centres culturels, Éducation permanente, etc.), réunis en « plateforme », ont été à leur demande auditionnés en Commission de la Culture au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Objectifs : au départ d'un PPT commun, présenter un état des lieux des secteurs (cadre légal, financement, emploi, etc.) et tirer la sonnette d'alarme sur l'état de financement de ces derniers. Les député-e-s, venu-e-s en nombre, ont pu se rendre compte des nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs et ont appuyé, entre autres, la demande de la plateforme relativement à la rédaction d'une proposition de résolution soutenant les secteurs socioculturels.

Un dossier de presse⁵ réalisé par l'ensemble des secteurs ayant signé l'« *Appel des secteurs socioculturels pour la relance de la concertation avec le politique* » de juin 2015

⁵ Voir, en annexe, le communiqué de presse du 10 novembre 2015. L'entièreté du dossier de presse sera disponible sur notre nouveau site internet.

a été distribué en séance et diffusé largement auprès des médias.

Suite à cette action, un agenda de rencontres de sensibilisation spécifiquement centrées sur le secteur de l'Education permanente a été établi en 2016 avec l'ensemble des groupes politiques présents à cette audition.

5. PUBLICATIONS

En 2015, 5 numéros du « *Pour Faire Bref !* » (PFB) et 1 numéro du « *En direct de l'Education permanente* » (EDEP) ont été envoyés à nos membres par courriel et sont disponibles sur notre site internet.

La vacance plus ou moins longue de certains postes de travail en 2015, la suppression du poste de chargé-e de communication ainsi que l'accroissement des formations proposées par la FESEFA nous ont conduits à repenser la fréquence de publication du « PFB », notre bulletin d'information sociale et juridique. Dorénavant, il passera à 5 numéros par an.

A noter enfin que l'EDEP de décembre 2015 aura été le dernier d'une série d'EDEP publiée depuis 2010. En 2016, il laissera en effet la place à un bulletin d'information annuel davantage collaboratif, le *beep*, dont le contenu dépassera la seule information consacrée à l'actualité juridique et technique du secteur EP. Il proposera une analyse des enjeux importants du secteur de l'EP, fera appel à la contribution de « plumes » extérieures à la FESEFA et donnera la parole aux associations EP.

« *Pour Faire Bref !* »

PFB n° 120 - Janvier 2015

- ÉDITO : Au revoir Yanic...
- MOT DU PRÉSIDENT : Nouvelle saison pour les transferts
- DOSSIER : ASBL et Marchés publics
- INFOS VITE FAIT : Crédit-temps, prépension, frais de mission
- Première Matinée juridique
- À L'AGENDA : Matinées EP, AG FESEFA, Journée d'étude CESSoc
- PETITS RAPPELS UTILES : Maribel social

PFB n° 121 - Février 2015

- ÉDITO
- ACTUALITÉ : ACS et Inspection - L'occasion de faire quelques rappels utiles)
- INFOS VITE FAIT : Rapport annuel SIPPT, frais de déplacement, titres-repas
- À L'AGENDA : Formation « Règlement de travail »

PFB n° 122 - Mai 2015

- ÉDITO : Nouvelle direction
- ACTUALITÉ : APE - Quelques rappels utiles
- INFOS VITE FAIT : Nouveaux formulaires crédit-temps, congé éducation payé, pécule de sortie ACS-APE
- AGENDA : Matinées - Nouvelles dates !

PFB n° 123 - Juin 2015

- ÉDITO
- DOSSIER : Contrat d'occupation étudiant - Ce qu'il faut savoir
- ACTUALITÉ : Norme salariale - Cela vous concerne !
- INFOS VITE FAIT : Déclaration fiscale des asbl, nouveaux codes CESSoc, actu FESEFA
- AGENDA DE RENTRÉE

PFB n° 124 - Novembre 2015

- ÉDITO
- DOSSIER : Les élections sociales - C'est pour bientôt !
- ACTUALITÉ : - Évaluation des postes ACS : quelques mises au point
- La DRS : qu'est-ce qui change ?
- INFOS VITE FAIT : - La rémunération « de la main à la main » devient l'exception
- Crédit-temps fin de carrière : CCT 103bis et 118
- PRATIQUE : Modification des statuts, Bilan et comptes annuels : quelles formalités ?
- AGENDA

« En Direct de l'Éducation Permanente »

EDEP - Décembre 2015

- ÉDITO
- ACTUALITÉ :
 - Décret EP : l'évaluation comme moteur des politiques publiques ?
 - Pour contextualiser l'opération « Bouger les Lignes »
- EN BREF DANS LE SECTEUR :
 - Subvention à l'emploi 2015... et en 2016 ?
 - Vous avez dit « Trop perçus » ?
 - Audition des secteurs socioculturels au PFWB
 - Ébullitions citoyennes 2015-2016
- ANNEXE : Appel des secteurs socioculturels pour la relance de la concertation avec le politique

6. PROJET « ÉBULLITIONS CITOYENNES »



CONTEXTE

Lancé en 2011, suite au constat que le secteur de l'Éducation permanente manquait de visibilité, et ce malgré le nombre important d'associations y oeuvrant, le projet « Ébullitions citoyennes » a pour ambitions de valoriser ses actions, de mieux faire connaître ses enjeux, de promouvoir une identité sectorielle forte mais surtout de rappeler au monde politique combien il est primordial de soutenir les activités et initiatives multiples et variées, qui favorisent l'émergence d'une citoyenneté active et critique.

Plus que jamais, au regard des défis multiples présents et à venir que le secteur a à relever, il apparaît essentiel de renforcer sa **visibilité** et de l'inscrire dans le paysage institutionnel et politique.

C'est dans cette perspective que les « Ébullitions citoyennes » de 2015 et de 2016 sont à replacer : travailler sur l'identité du secteur, à la reconnaissance de ce qu'il est, de ce qu'il offre et propose, de ce qu'il amène en termes d'actions, de réflexions politiques et de changements (voire de transformations sociales). Mais surtout travailler à la réappropriation de la chose/action politique par les citoyens.

LES ATELIERS POLITIQUES (novembre-décembre 2015)

Cette année, deux « Ateliers politiques » ont été organisés, respectivement à Bruxelles et à Namur. Le thème de ces rencontres était « *Résister et agir au XXI^{ème} siècle* » et s'axait autour de la réaffirmation de l'identité du secteur de l'Éducation permanente en interrogeant ses missions sous l'angle de ses actions et de ses publics : ses actions offrent-elles encore des perspectives positives aux citoyens en termes de changement et de transformations sociales ? Suivant quels processus ? Quelles sont les tensions à l'œuvre dans cette dynamique ? Quels sont les enjeux à venir pour le secteur ?

En tout, ce sont une trentaine d'associations qui se sont retrouvées afin d'échanger.

	Nombre d'ASBL participantes	Nombre de personnes participantes	Nombre d'ASBL non-affiliées
Bruxelles 25/11/15	14	14	2
Namur 4/12/16	16	17	3
Total	30	31	5

Si les retours des participants sur l'opportunité d'organiser ce type de rencontres sont très positifs, les conclusions des débats, elles, sont assez sombres. Les participants pointent des tensions grandissantes entre les exigences et les critères d'évaluation propres aux services du gouvernement, les moyens insuffisants et la réalité du terrain à laquelle les opérateurs EP doivent continuellement s'adapter (complexification des questions sociales et des réalités vécues par les gens, publics au profil et aux attentes variés, conséquences des politiques d'activation sur la mobilisation de certains d'entre eux, urgences sociales que le politique tente d'imposer, etc.)

En ce qui concerne l'avenir du secteur, les participants soulignent l'importance :

- de rester fidèle à l'esprit émancipateur de l'Éducation permanente et au principe de démocratie culturelle qui la sous-tend,
- de travailler à une meilleure valorisation, et du secteur, et de ses actions auprès d'un public plus large.

Cette réflexion étayera une « Journée grand public » qui aura lieu dans le courant du dernier trimestre 2016.

7. PERSPECTIVES 2016 : UNE ANNÉE DE TRAVAIL DÉJÀ BIEN ENTAMÉE !

En 2016, nous fêtons les 25 ans de notre fédération. Bien du chemin a été parcouru depuis l'année qui l'a vue se mettre en place grâce à la détermination d'hommes et de femmes qui, dès les années 1970, s'étaient mobilisé-e-s pour cette difficile entreprise.

Aujourd'hui, après 25 années d'existence et de travail au service de ses membres, la FESEFA se porte bien, gagne chaque année en visibilité auprès de ses affiliés mais également auprès des acteurs politiques, poursuit sans relâche ses missions premières, étend son réseau de contacts et élargit ses partenariats avec les autres secteurs du Socioculturel.

25 ans... cela méritait bien un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle, et un nouveau site internet pour notre fédération ! Un logo qui se veut rassembleur, dont les couleurs vives rappellent celles du visuel du projet « Ébullitions citoyennes » et qui, par sa forme en grain de café, montre la robustesse de nos secteurs et leur capacité à résister ! Un site internet plus convivial avec un nouveau layout et une navigation plus aisée sera mis en ligne sous peu.

En 2016, nous nous attacherons également à améliorer et à moderniser nos autres outils de communication comme la newsletter ou nos différentes publications. Certaines transformations ont déjà été réalisées (« *Brèves de nos secteurs* », nouveau layout du *PFB*), d'autres (comme le *beep*) sont encore en chantier.

Comme en 2015, nous poursuivons nos efforts en matière d'organisation des formations, séminaires et matinées à destination de nos membres. L'objectif quantitatif et qualitatif fixé pour l'année 2015 ayant été atteint, nous veillerons à varier non seulement les thématiques des formations en fonction des demandes spécifiées par les participant-e-s sur les bulletins d'évaluation mais également les lieux de leur organisation (Namur, Liège, etc.). De nouveaux partenariats avec les conseillers d'autres fédérations patronales (FPCEC, AES) permettent d'ailleurs déjà de proposer une offre sur Namur (et bientôt sur Liège). Quant aux projets spécifiques avec certaines de nos fédérations sectorielles, notamment avec les MIREs, ils connaissent un succès grandissant.

Nous maintenons, par ailleurs, à un rythme soutenu notre mission de représentation et de lobbying. Compte tenu des nombreux enjeux actuels et réformes à venir (APE, ACS, etc.), nous avons intensifié les contacts et les rencontres avec les cabinets ministériels et les représentants politiques de tous les partis. Il va sans dire que les mois à venir seront consacrés à renforcer davantage notre visibilité et notre présence là où les débats importants pour nos secteurs ont lieu ! Il s'agit de faire de notre fédération un acteur incontournable des négociations sectorielles et patronales, et/ou susceptibles de présenter un intérêt pour nos secteurs.

→ *Coté RW*, la réforme annoncée du dispositif APE - dont l'élément crucial est l'abandon du principe de la réduction groupe-cible au profit de la forfaitarisation des réductions des cotisations patronales - et le choix porté, pour tester la mise en œuvre de cette réforme, sur les secteurs EP (FW-B) et CISP (RW) nous amènent à sensibiliser tous les acteurs, à

quelque niveau de pouvoir que ce soit, sur les risques et les impacts d'une telle réorganisation de cette aide à l'emploi majeure pour nos secteurs.

Cette forfaitarisation du budget APE, devant s'accompagner également d'une plus grande implication des ministres de tutelle, entraînera une répartition des points APE en fonction des politiques fonctionnelles. Une vigilance extrême sera de mise quant au sort qui sera réservé aux opérateurs polyagrés - pour lesquels la détermination des parts APE affectées à l'une ou l'autre reconnaissance ne sera pas chose aisée - et à la garantie de la neutralité financière de l'opération à moyen et long terme.

→ *Côté RB*, au-delà de la demande de maintien du dispositif ACS dans sa forme actuelle (prime + réduction groupe-cible), nous veillons à porter à la connaissance du cabinet du Ministre de l'Emploi bruxellois, les craintes, les particularités et les attentes de nos membres comme la prise en compte, dans les réflexions devant mener à une réforme de ce dispositif, de la dimension territoriale des actions communautaires - vers une souplesse de la politique en matière de déplacement des ACS ? - et de la réalité du cofinancement des aides à l'emploi régionales affectées aux missions communautaires - pas de remise en question de l'affectation des travailleurs ACS sur ces missions lorsqu'elles ont lieu hors de la RB -.

La mise en œuvre des « contrats d'insertion Jeunes », tant en RW qu'en RB, doit aussi nous maintenir en alerte en raison des moyens non marchands investis dans ces nouvelles mesures.

→ *Côté FW-B*, nous poursuivons cette année la dynamique collective mise en place par la « plateforme du Socioculturel » et travaillons actuellement, et ce en étroite collaboration avec les groupes politiques de la FW-B, à la rédaction d'une proposition de résolution dont l'objectif est de rappeler l'importance du rôle de ces secteurs dans une société démocratique et la nécessité de préserver voire de consolider leur financement structurel. Même si la démarche peut sembler davantage symbolique, au regard de l'état des finances de la FW-B, il nous semblait important, dans un contexte où de plus en plus de voix appellent à la régionalisation des matières communautaires, qu'un texte rappelle la place essentielle de nos secteurs dans les politiques culturelles de la FW-B et notre attachement à celles-ci.

On le voit, en 2016, les chantiers à suivre et les défis à relever sont nombreux et cruciaux. A l'heure où se profilent pour le secteur EP un moratoire pluriannuel et une interrogation, de la part du politique, sur la caractère « inflationniste » du décret EP, il s'agira pour la FESEFA de veiller à ce que l'action associative et la force d'innovation de ce secteur ne soient pas bridées, mais surtout de préserver l'existant et de réfléchir à un plan de refinancement du secteur raisonnablement inscrit dans le temps. L'évaluation du Décret EP a pris du retard. Gageons qu'avec la nouvelle Ministre de tutelle, il y ait une convergence sur les aspects qui feront l'objet de cette évaluation.

Enfin, une attention particulière sera portée à la pérennisation et à la stabilisation de nos subventions FW-B. Nos deux conventions, l'une finançant nos missions de base - reconduite annuellement depuis 2014 -, l'autre le projet « Ébullitions citoyennes »,

arriveront à échéance le 31 décembre 2016. A partir de 2017, il est en principe question de fusionner ces deux conventions en une seule sauf si, entre temps, une nouvelle forme de financement devait être proposée par une Ministre attachée au principe de l'autonomie associative... *Wait and see...*

ANNEXES

Liste des administrateurs élus en 2015			
Chambre EP (16 sièges dont 15 occupés)			
Famille	Association admin.	Repr. effectif-ve et suppléant-e	
Chrétienne (4)	CIEP-MOC	Pierre Georis	
	Équipes Populaires	Jean-Michel Charlier	
	Média Animation	Daniel Bonvoisin	Paul de Theux
	Vie Féminine	Anne Boulvin	Hafida Bachir
Pluraliste (4)	CIRE	Joëlle Van Pe	
	Atelier des Droits Sociaux	Serena Bergamini	
	CAL	Valérie Laloux (remplacée en 2016 par B. VDM)	Benoît Van Der Meerschen
	CEMEA	Geoffroy Carly	Jean-Paul Liens
Socialiste (4)	FAM	Cramen Castellano (remplacée en 2016 par X. M.)	
	ASPH-TAM	Anne Spitals	
	Espace Seniors	Florence Lebaillly	
	PAC	Dominique Surleau	Nancy Hardy
Écologiste (2)	Etopia	Thierry Demanet	Jacques Lacharron
	Nature et Progrès	Marc Fichers	
Libérale (2)	LLP	Sylvain Etchegaray	
Chambre ISP (12)			
Fédération	Association	Repr. effectif-ve et suppléant-e	
ACFI	ACFI	Audrey de Briey (remplacée en 2015 par Julie Bellière)	Daniel Thérasse
AID-MOC	AID-MOC	Joël Gillaux	
ALEAP	ALEAP	Dan Wendorf	Ann Paquet
CAIPS	CAIPS	Jean-Luc Vrancken	François Xhaard
CFP/AWIPH	Le Reseau	Francesco Terrizzi	
FÉCRI (DISCRI)	DISCRI	Benoîte Dessicy	Patrick Monjoie
INTERFEDE	INTERFEDE	Eric Mikolajczak	
InterMIRE	InterMIRE	Anne Cordier	David Van Den Abbeel
LIRE ET ÉCRIRE (en Wallonie)	LIE ET ÉCRIRE H.O.	Dominique Bresseur	
ISP BXL	Mloc Forest	Luc Pilyo	
ISP BXL	FeBISP	Pierre Devleeshouwer	
ISP BXL	FIJ	Michèle Hubin	

APPEL DES SECTEURS SOCIOCULTURELS POUR LA RELANCE DE LA CONCERTATION AVEC LE POLITIQUE

25 juin 2015

SOCIOCULTUREL MALMENÉ, DÉMOCRATIE EN DANGER !

Les organisations représentatives et fédératives des secteurs des bibliothèques publiques, de l'éducation permanente, des centres culturels, les programmateurs, des musées wallons et des centres d'expression et de créativité se sont unis pour tirer la sonnette d'alarme avec cette même interrogation : le socioculturel est-il malmené voire menacé?

Dans un contexte globalement morose, où les perspectives économiques peu réjouissantes tentent d'infléchir les politiques culturelles dans leur nature et leurs fondements, nous nous interrogeons. Vers où allons-nous ? Avec quels moyens ? Quelles missions tente-t-on de nous assigner ? Chaque ministre, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, souhaite marquer cette législature de son empreinte, avec des marges de manœuvre extrêmement réduites... mais à quel prix ?

Les secteurs que nous représentons ont le sentiment d'être mis à mal depuis quelques années : non-indexation et gel prolongé, voire diminution des subventions de fonctionnement et d'activités; raboutage des aides régionales à l'emploi ou, à tout le moins, réflexion sur leurs missions prioritaires et leur possible réorientation vers des politiques axées sur la formation par exemple ; retard dans le traitement de nombreux dossiers (reconduction de conventions et/ou contrats-programmes); financement partiel de certains décrets ; application non financée des décrets sectoriels récemment votés par manque de moyens, etc. Ces mesures sont couramment présentées comme « indolores » mais, additionnées, elles causent une perte vitale pour les secteurs que nous représentons.

Il en résulte une situation de fragilisation et, inévitablement de perte de repères et d'incertitude sur le terrain. Plus fondamentalement, est remise en question la place que l'on souhaite encore donner à l'action culturelle qui contribue à la construction d'une société démocratique et citoyenne. Dans le contexte actuel, la tentation est grande de faire jouer un rôle « curatif » au socioculturel alors qu'il participe d'une démarche d'émancipation, invitant aux échanges et à l'ouverture vers l'autre. Si l'action culturelle peut stimuler des réponses nouvelles, elle ne doit pas être réduite à panser les maux d'une société en crise.

Depuis le début de cette législature et à quelques exceptions près, les secteurs prennent connaissance des décisions les concernant au travers des comptes rendus de commissions parlementaires, de circulaires administratives ou parfois via des articles de presse sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les secteurs eux-mêmes, créant ainsi un profond malaise.

Unis et solidaires, les signataires de cet appel interpellent le monde politique pour attirer l'attention sur le mal-être de nos secteurs. Ce mal-être est le reflet des difficultés (moyens, emplois, etc.) rencontrées au quotidien par les opérateurs. Les mesures d'économies linéaires et l'incapacité à développer des marges de manœuvre financières conduisent à une situation de grande instabilité pour tous nos secteurs.

Afin d'empêcher une « guerre de pauvres » entre acteurs de la culture, la question du dialogue et de la construction collective des politiques culturelles n'a jamais été aussi présente.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de restructurer de façon claire, pertinente, transparente et efficace le processus *Bouger les lignes*, pour « tracer les politiques culturelles du XXIème siècle » dans le cadre d'une démarche participative. Ce processus ne pourra être un succès qu'à la condition de se construire en dialogue avec les représentants de l'ensemble des secteurs de la culture. Sans cette garantie,

Association des Archivistes Francophones de Belgique, Association des Centres culturels de la Communauté française (ACC), Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes (APBD), Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française (ASSPROPRO), Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques (FIBBC), Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC), Musées et Société en Wallonie (MSW), Réseau des professionnels en Centres culturels (ASTRAC)



Communiqué de presse

10 novembre 2015

SOCIOCULTUREL
MALMENÉ,
DÉMOCRATIE EN DANGER

Audition de la Plateforme Socioculturelle par la Commission Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Jeudi 12 novembre 2015 - Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Unies et solidaires, les organisations représentatives et fédératives de plusieurs secteurs socioculturels seront auditionnées par la Commission Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce jeudi 12 novembre 2015 à 9h, afin d'exprimer les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent.

En mai dernier, la mise en commun des constats observés dans chacun de ces secteurs a permis de mettre en évidence une série de points d'alerte méritant une attention particulière de la part de nos représentants politiques. L'absence d'une trajectoire claire des politiques culturelle, budgétaire et en matière d'emploi est source de malaise et d'inquiétude pour les opérateurs que nous représentons.

Ces constats alarmants ont pu être entendus par la Ministre de la Culture avec laquelle un dialogue a été établi. Par ailleurs, parce que des décisions et des mesures sont prises à différents niveaux de pouvoir sans qu'aucune réflexion ne soit menée quant à leurs impacts sur des politiques communautaires, la demande a également porté sur la nécessité de maintenir la concertation et le dialogue entre la FWB, les régions et le fédéral.

C'est pourquoi, nos secteurs, inquiets du devenir du socioculturel et des politiques culturelles dans le paysage belge si complexe, ont demandé à pouvoir être auditionnés en commission et être entendus sur l'ensemble des signaux inquiétants qui augurent de périodes difficiles et d'«étrangement» pour nos opérateurs. Si aucune mesure de sauvegarde n'est prise par la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est tout un secteur, essentiel comme maillage dans une démocratie, qui se détricote...

Nous demandons au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'adopter une résolution qui réaffirme l'importance des actions du secteur socioculturel ainsi que son rôle essentiel dans une démocratie, qui garantisse son financement structurel et pérenne. Il est essentiel que soit commandée une étude approfondie sur la santé financière du secteur et sur les dangers de la linéarité des économies réalisées ces dernières années.

Les différentes associations se tiendront à la disposition des journalistes qui le souhaitent lors d'un point presse organisé dès la fin des auditions.

Contact presse:

Céline D'Ambrosio (ACC asbl)
+32 (0)2 2 223 09 98
celine.dambrosio@centres-culturels.be

Benoit Malengreux (MSW asbl)
+32 (0)81 42 00 56
communication@msw.be

Association des Archivistes francophones de Belgique, Association des Centres culturels de la Communauté française (ACC), Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes (APBD), Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française (ASSPROPRO), Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques (FIBBC), Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC), Musées et Société en Wallonie (MSW), Réseau des professionnels en Centres culturels (ASTRAC)



Éducation permanente

nous écrivons ton nom



> Résister
et Agir
au 21^{ème} siècle

> ATELIERS POLITIQUES

BRUXELLES Asbl Amazone | Rue du Méridien 10 | 1210 Bruxelles
25 novembre 2015 > 10h00 - 15h00
Métro & Trams 92/94 (arrêt Botanique) - Bus 61/65/66 (arrêt Quételet)

NAMUR Centre L'Ilon | Rue des Tanneries 1 | 5000 Namur
4 décembre 2015 > 10h00 - 15h00
À 10 minutes de la gare de Namur

Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes



En Belgique, l'éducation permanente - celle qui poursuit des visées émancipatrices, celle qui est moteur de changements - a son décret et son financement.

Cette spécificité belge, risque-t-elle d'être menacée ?

En période de crises (exclusion, chômage, etc.) et de disette, la tentation est grande d'enfermer le concept d'éducation permanente en redéfinissant ses contours pour répondre à certaines urgences politiques et sociales.

Amener les hommes et les femmes à prendre la parole, à **résister**, à développer une **réflexion critique**, à se réapproprier l'action politique et à **s'émanciper**, voici quelques-unes des missions de l'éducation permanente.

La méconnaissance de ses **actions** et des **changements** dont elle est actrice contribue à la mise à mal d'un secteur dont le rôle est pourtant essentiel dans une société démocratique !

Aujourd'hui, plus que jamais, l'**identité** du secteur a besoin d'être réaffirmée !

Pour y travailler, deux **ateliers politiques** d'échanges sont organisés en 2015 en vue de préparer un Colloque qui se tiendra en 2016.

Que dire de la stagnation voire de la réduction des budgets structurels des secteurs socioculturels au profit d'appels à projets et de politiques visibles et ciblées ?

Adopter une telle vision pragmatique des enjeux sociaux, c'est oublier que les grandes transformations et innovations sociales ont été possibles grâce à des femmes et des hommes, qui par leurs réflexions et actions ont contribué collectivement à la construction d'une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire... C'est surtout avouer une certaine «impuissance politique» et faire le choix d'une société toujours plus excluante.

PARTICIPEZ !

Atelier de **20 personnes maximum**

1 personne par association

Participation gratuite
et lunch offert

INFOS ET INSCRIPTION

secretariat@fesefa.be

02/502 46 73

ÉBULLITIONS
CITOYENNES
fesefa.be

avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES